

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 mars 2020
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Lettres identiques datées du 11 mars 2020,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par la Représentante permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous faire tenir ci-joint les informations suivantes :

Le 5 mars 2020 à 0 h 30, quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont pénétré dans l'espace aérien libanais au large de Saida et pris la direction du nord, volant à basse altitude à une vitesse de quelque 500 nœuds. Ils ont survolé Halat, Bechtelida et Tannourin, puis se sont séparés comme suit :

1. Deux avions ont pris la direction du sud, survolant Dahr el-Ahmar, Ouadi el-Arich et Hammana, pour attaquer des points de la province de Qouneïtra en République arabe syrienne ;

2. Les deux autres avions ont poursuivi leur trajet vers le nord, survolant Bcharré et le mont Qammouaa. Ils ont quitté l'espace aérien libanais à 0 h 50 au-dessus de Hmeïré, se dirigeant vers le territoire syrien pour viser l'aéroport de Dabaa.

Lorsque les avions israéliens sont entrés dans l'espace aérien syrien, les vols QR8294 et QR419 de la Qatar Airways qui avaient décollé du Liban à destination du Qatar, via l'espace aérien syrien, et le vol ME575 de la Middle East Airlines, à destination du Ghana (voir annexe), étaient guidés par la tour de contrôle du trafic aérien de l'aéroport international Rafic Hariri. Il semble probable que les appareils ennemis aient mis à profit la présence d'avions de ligne pour éviter d'être visés par les systèmes syriens de défense anti-aérienne.

Les violations répétées par Israël de l'espace aérien libanais visant à attaquer le territoire syrien font peser une menace directe sur l'aviation civile et peuvent entraîner une catastrophe.

Je réaffirme que mon gouvernement respecte les engagements qu'il a pris au titre des résolutions internationales et je prie instamment, en son nom, le Conseil de sécurité de condamner ces actes dans les termes les plus vigoureux et d'amener Israël à mettre un terme à ses atteintes à la souveraineté du Liban par voie aérienne,



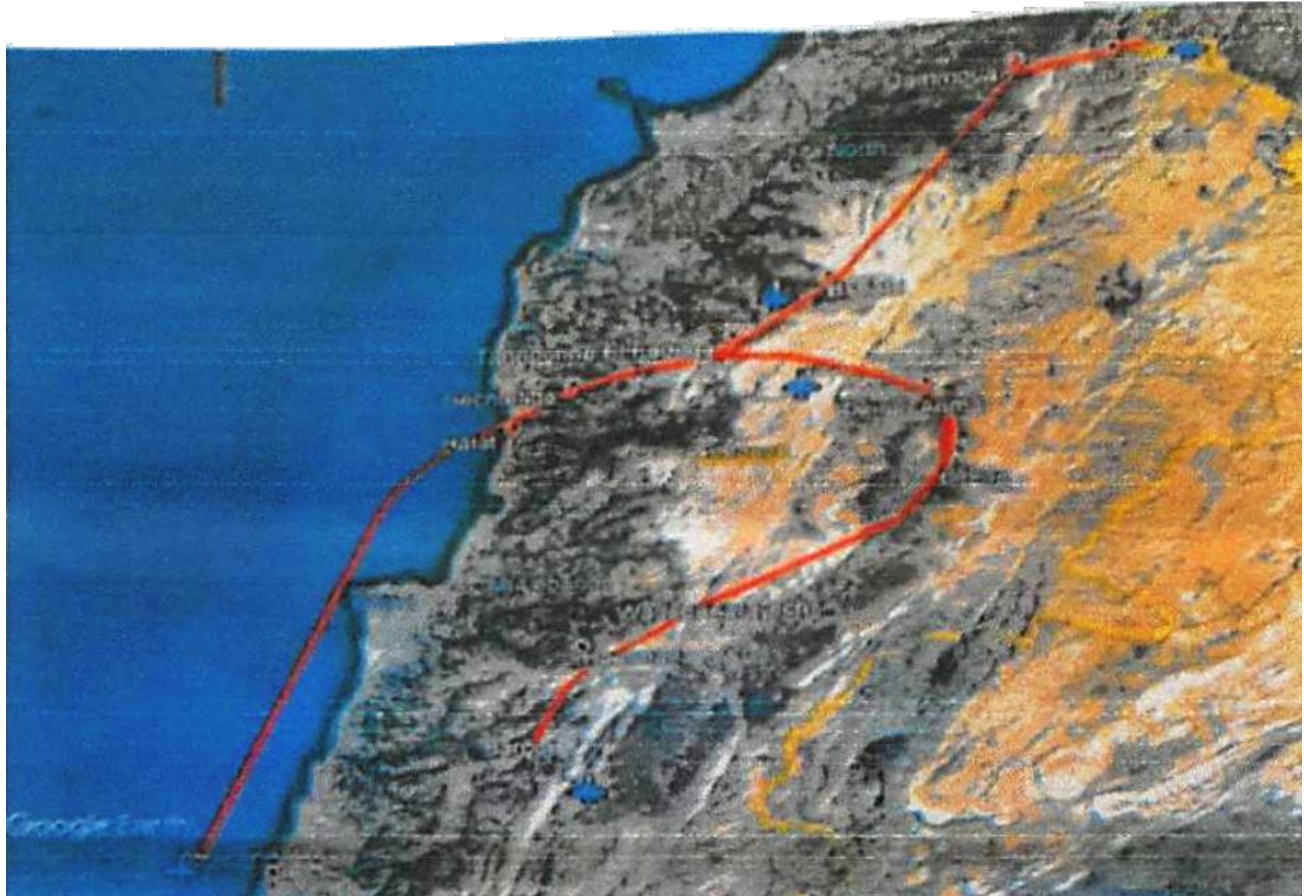
maritime et terrestre et à s'acquitter de ses obligations, conformément à la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Amal **Mudallali**

**Annexe aux lettres identiques datées du 11 mars 2020
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par la Représentante permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Trajectoire suivie par l'aviation de l'ennemi israélien dans l'espace aérien libanais



**Emplacement de l'avion de ligne lorsque l'aviation de l'ennemi israélien
est entrée dans l'espace aérien libanais**

